

# Courrier au BMS



## Vertrauen in die Selbstheilungskräfte

### Stellungnahme zu den Artikeln von Beat Gerber [1] und Piet von Spijk [2] über das Nichtstun in der Medizin

Grundsätzlich bin ich sehr einverstanden mit den beiden Voten. Allerdings meine ich, dass wir auch etwas tun, wenn wir nichts tun. Wir tun etwas, wenn wir Patienten vor medizinischem und operativem Hyperaktionismus bewahren. So gesehen bin ich mit Piet nicht einverstanden, dass wir damit Verantwortung abgeben. Im Gegenteil! Ich glaube, dass der Mut zum Nichtstun durch die Angst vor rechtlichen Problemen gebremst wird. Die Angst, dass man zur Rechenschaft, zur Verantwortung gezogen wird, weil man nichts getan hat. Und das ist vermutlich nicht selten der Grund, warum wir doch etwas tun, anstatt nichts zu tun. Wie heisst es bei Hippokrates: primum non nocere. Die Gefahr, dass wir schaden ist vermutlich unter Aktionismus grösser als unter einem verantwortungsvollen Nichtstun.

Ich meinerseits habe kein Problem mit dem Vertrauen in die Selbstheilungskräfte, ganz im Gegenteil. Ohne diese Kräfte ständen wir auf verlorenem Posten. Und (mindestens in der Allgemeinmedizin) sind die Situationen, wo das aktive Etwas-Tun notwendig und richtig ist, aus meiner Erfahrung eher untergeordnet.

Die Frage von Piet, ob wir einer transzendenten Macht vertrauen müssen, um eine gute Medizin zu machen, würde ich also mit Nein beantworten. Denn die Selbstheilungskraft, welche evident ist, ist per se noch keine transzendente Macht. Inwiefern eine transzendente Macht ansonsten hilfreich sein könnte für das Ausüben einer guten Medizin, ist aber eine andere Frage.

Dr. med. Urs Rebmann, Hünenberg-See

1 Gerber B. Das Nichtstun in der Medizin. Schweiz Ärztezeitung. 2014;94(1/2):35-7.

## Lettres de lecteurs



Envoyez vos lettres de lecteur de manière simple et rapide. Sur notre site internet, vous trouverez un outil spécifique pour le faire. Votre lettre de lecteur pourra ainsi être traitée et publiée rapidement. Vous trouverez toutes les informations sous: [www.bullmed.ch/auteurs/envoi-lettres-lecteurs/](http://www.bullmed.ch/auteurs/envoi-lettres-lecteurs/)

2 Von Spijk P. Unveränderte Praxis trotz Zustimmung. Schweiz Ärztezeitung. 2014;94(7):241.



## Interruption de grossesse:

### Oui, il faut y réfléchir

J'ai voté contre l'initiative concernant le remboursement de l'avortement parce qu'elle pénalisait les femmes les plus en difficulté et ne faisait pas avancer la réflexion de fond sur la nature de l'homme à naître. Mais la lecture de plusieurs articles, dont certains émanant de notre corporation, m'a rempli de tristesse voire de colère.

Je ne connais pas les initiants, mais je leur suis reconnaissant d'avoir relancé le débat en posant une très bonne question, trop simple probablement pour qu'on y réponde en concédant que oui la grossesse n'est pas une maladie. Pour les contrer, on a fait flèche de tout bois. Plutôt que de parler des arguments du type «quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale» (accusations d'avancer masqués, d'être d'extrême droite, de vouloir imposer leur vertu, ou même une théocratie, etc...), concentrons-nous sur trois affirmations contestables, réapparues dans le débat.

1) L'embryon à ses débuts n'est qu'un amas de cellules. Les progrès constants de l'embryologie le contredisent: «l'explosion» qui suit immédiatement la rencontre de deux patrimoines génétiques conditionne l'être à naître. Est-ce pour autant une personne? On n'est plus dans le domaine scientifique, donc toutes les opinions sont permises, mais, suivant le rasoir d'Occam, force est de reconnaître que dans la continuité du vivant, la fécondation est l'événement précis qui introduit un être absolument nouveau, unique, contenant en lui toute la programmation de son développement.

2) L'embryon est un ensemble de cellules merveilleusement agencées qui *peut* devenir un être humain. Non: ou bien la fécondation échoue ou l'embryon avorte très vite (comment en faire le recensement?); si l'embryon se développe il est certain, sauf accidents, qu'il aboutira à la naissance d'un enfant.

3) La femme est «maîtresse de son ventre», toute réflexion qui remet en cause l'avortement est un retour en arrière et une contestation d'une victoire des femmes. Non, l'embryon est un être nouveau, un troisième dans l'histoire du couple amoureux.

La loi devait dépenaliser les femmes victimes, injustement laissées seules avec leur corps (leur

esprit, leur personne) à subir les conséquences délétères d'un acte où l'homme de manière assez scandaleuse semble nier sa responsabilité. Comment dépenaliser un acte sans risquer de le banaliser et de faire passer un mal pour une pratique acceptable voire même une expression de la liberté? Voilà toute la difficulté.

L'avortement est un problème philosophique, aux conséquences politiques majeures: ne pas donner des droits à l'embryon c'est contrevenir au principe d'égalité, et condamner un être (en devenir ou non, le débat ne sera jamais clos), le plus fragile et le plus innocent; deux objectifs unanimement respectés dans nos démocraties. La place de l'embryon, que nous avons tous été un jour, c'est la place de l'autre dans le vivre ensemble. Le problème dépasse le clivage gauche-droite, et la «guerre» des genres, et même les religions. Traiter de réactionnaires ou d'intégristes ceux qui se réclament d'une foi religieuse est facile mais injurieux. Car ce serait surprenant que la religion, pas seulement le christianisme, n'ait pas son mot à dire dans ce sujet éminemment moral.

En résumé, je pense qu'il faut poursuivre le débat, avec des arguments rationnels, malgré le vote très clair du peuple suisse en 2002. Je suis pour ma part fier d'appartenir à la minorité qui pense que l'avortement est un mal absolu, à combattre et surtout à ne pas banaliser, sans pénaliser les femmes victimes. J'admire certaines personnes de ma connaissance qui agissent en aidant les femmes en détresse et encore bien plus, celles et ceux qui acceptent la naissance d'un être handicapé. Voilà qui est aller de l'avant, dans le sens de notre engagement de soignants.

Dr Jacques Petite, Martigny



## Honoraires démesurés

### Lettre ouverte aux Assurances et Caisses-Maladie

Mesdames, Messieurs, L'assurance de la qualité, de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économicité est une préoccupation constante de la Société Suisse d'Orthopédie et de Traumatologie (swiss orthopaedics). Dans le cadre de la planification stratégique, le Comité a, entre autre, également abordé le sujet des soignants «honoraires démesurés». C'est un fait qu'en Suisse il n'existe aucun accord tarifaire national, d'ailleurs interdit par la loi. Par consé-

quence, il s'avère parfois difficile de déterminer clairement à partir de quel montant des honoraires doivent être qualifiés de démesurés.

Le comité de swiss orthopaedics est unanime que tout abus éventuel doit être combattu d'une manière active. Afin d'être informés de pratiques de facturations d'honoraires problématiques, nous avons besoin d'obtenir des renseignements appropriés de votre part. Nous vous invitons donc à informer swiss orthopaedics en cas de présomption d'honoraires démesurés, afin que ces cas puissent être analysés par notre Commission Honoraires et Tarifs.

Pour garantir la transparence envers nos membres et collègues, sachez que swiss orthopaedics n'entreprendra des analyses que si les orthopédistes concernés seront informés de ces démarches préalablement par vos soins. Cette manière de faire permettra aux médecins concernés de motiver leurs notes d'honoraires. Nous espérons pouvoir compter sur une collaboration constructive et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de swiss orthopaedics: Dr méd. Bernhard Christen, MHA, Président  
Dr méd. Stephan Heinz, Président Commission Honoraires et Tarifs



## Grenzen

### Zum Artikel «Können wir unseren prometheischen Neigungen Grenzen setzen?»

Lieber Herr Kollege Martin,  
Ich danke Ihnen für Ihren Beitrag, der mir aus dem Herzen spricht. Fürwahr ein weiser Artikel. Als ich neulich mit meiner 7-jährigen Tochter im Bus fuhr und die Nachricht über den Bildschirm flackerte, dass eine Grossmutter ihr Enkelkind austrägt, sagte sie zu mir: «Aber Papa, dann ist ja das Baby die Schwester der Mutter.» In diesem Sinne hoffe ich mit Ihnen, dass am Ende die Weisheit der Parlamentarier und Bürger die Machbarkeit in Grenzen hält, obwohl auch ich meine Zweifel habe.

Mit den besten Grüßen

Prof. Dr. med. Markus Weber, St. Gallen

- 1 Martin J. Können wir unseren prometheischen Neigungen Grenzen setzen?. Schweiz Ärztezeitung. 2014;95(7):272.

# Communications

## Swissmedic

### Note concernant l'article «Promouvoir de la toxine botulique peut avoir des conséquences pénales», BMS 20124/8, p. 283

Depuis la rédaction de cet article, l'autorisation de mise sur le marché du produit «Vistabel» a été étendue au traitement des pattes-d'oie. Le texte publié prenait donc en compte le contexte réglementaire au moment des faits retenus dans les procédures pénales administratives relatives.

Swissmedic

## Sujets actuels de forum

Joignez la discussion en ligne sur [www.saez.ch](http://www.saez.ch)



Andreas Faller, gérant de l'entente système de santé libéral

### Négociations TARMED

Ensemble contre les interventions de l'Etat



PD Dr méd. Christoph Rageth, Centre du Sein, Zurich

### Débat sur la mammographie

Nous avons besoin de dépistages cantonaux généralisés, à la qualité garantie!



Dr Ruth Baumann-Hölzle, directrice de l'Institut Dialog Ethik

### Prélèvement d'organes

Don ou abus?